

Président : MEUNIER Fabrice

Présents :

Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur René GERVAIS, Madame Annie JOUVE, Monsieur Jérôme PICARD, Madame Bernadette SEINCE

Excusés : Monsieur Dominique CHAVINIER,

Procuration : Monsieur Dominique CHAVINIER à Monsieur Philippe DAUPHIN

Absents :

Secrétaire(s) de la séance: Jérôme PICARD

### **Indemnités de conseil 2014 allouées aux comptables du Trésor**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de ne pas accorder l'indemnité de conseil, et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'exercice 2014.

### **Achat petit équipement école**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des besoins en matériel de l'école. En effet, Monsieur Régnier Olivier, Directeur de l'école a demandé par courrier du 22 février 2015, la possibilité d'acquérir un poste radio portatif port usb, et deux sacoches de rangement pour les deux ordinateurs portables.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise l'achat d'un poste radio portatif pour un montant d'environ 100 € HT et deux sacoches pour un montant d'environ 60 € HT.

### **Attribution contrôle des réseaux IVC MACHEIX 1ère tranche**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats de l'appel d'offre Assainissement 1ère tranche. La commission d'appel d'offres réunie le 29 septembre 2014 a désigné l'entreprise IVC MACHEIX pour le contrôle des réseaux 1ère tranche pour un montant de 7 735.00 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'attribuer l'offre à l'entreprise IVC MACHEIX.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'attribution contrôle des réseaux 1ère tranche, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

### **Avenant n°4 - MO Assainissement**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la société Impact Conseil, Maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement a rédigé un avenant concernant les travaux de réhabilitation et de mise en séparatif des effluents de Couchal et du bourg pour un montant de 14 263.00 € HT.

Ce qui porte le montant total du marché à 49 372.50 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour signer l'avenant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par **10 POUR, 1 CONTRE (Alexandre Forestier)**, valide l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

### **Renouvellement des équipements section sportive - collège de Ydes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PICARD Jérôme afin qu'il présente la demande de subvention pour le renouvellement des équipements de la section sportive du Collège de Ydes.

Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote étant concerné par cette demande.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de ne pas donner de subvention.

### **Subventions associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PICARD Jérôme afin qu'il présente les demandes de subvention pour le Syndicat des exploitants agricoles du Canton de Saignes, l'association Danse Attitude ainsi que l'association Petit à Petit.

Pour le Syndicat des exploitants agricoles du Canton de Saignes, le conseil municipal après avoir délibéré, par **10 CONTRE, 1 ABSTENTION (Philippe Dauphin)**, décide de ne pas donner de subvention.

Pour l'association Danse Attitude et l'association Petit à Petit, le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de ne pas donner de subvention.

## **Assainissement - Attribution 2ème tranche**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offre de la 2ème tranche assainissement. La commission d'appel d'offre réunie le mardi 7 avril 2015 a désigné l'Entreprise BOS pour un montant de 408 626.50 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'attribution et l'autorisation de débiter les travaux. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'attribution de l'assainissement 2ème tranche, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

## **DM 2015 - Dotations**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |                               | DEPENSES       | RECETTES       |
|------------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| 022              | Dépenses imprévues            | 1052.00        |                |
| 7411             | Dotation forfaitaire          |                | -632.00        |
| 74121            | Dotation de solidarité rurale |                | 1684.00        |
| <b>TOTAL :</b>   |                               | <b>1052.00</b> | <b>1052.00</b> |
| INVESTISSEMENT : |                               | DEPENSES       | RECETTES       |
| <b>TOTAL :</b>   |                               | <b>0.00</b>    | <b>0.00</b>    |
| <b>TOTAL :</b>   |                               | <b>1052.00</b> | <b>1052.00</b> |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **Epareuse 2015**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe DAUPHIN afin qu'il présente les devis reçus pour le fauchage et le débroussaillage des voies communales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis de Monsieur QUEUILLE Serge.

## **Emprunt Assainissement**

Vu le budget primitif du 20 mars 2015, considérant que par sa délibération du 22 avril 2015 le Conseil municipal a décidé la réalisation des travaux d'assainissement 2ème tranche. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 100 000.00 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire un emprunt.

## **Questions diverses**

### **DETR 2015**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet, concernant l'attribution de la DETR 2015. La commune bénéficie de 30 % de DETR pour la deuxième tranche des travaux d'assainissement du bourg, de Couchal et de Cheyssac.

### **Syndicat Départemental d'Énergie**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de choisir les futurs lampadaires pour le village des Essards. Le conseil municipal choisit les lampadaires SQUALO au sodium de couleur gris anthracite.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal ne pourra plus remplacer les ampoules des anciens lampadaires, ils devront être changés.

Le conseil municipal décide d'acquiescer pour cette année, 20 lampadaires SQUALO au Sodium de couleur gris anthracite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Secrétaire,

Jérôme PICARD